

# COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 20 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt du mois de Mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mai sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

\*\*\*\*\*

Convocation du : 14 mai 2019  
Nbre Conseillers en ex. : 20  
Nbre Conseillers présents : 17  
Affichage le 27 mai 2019

\*\*\*\*\*

M. le Maire rappelle que conformément à ce qui a été arrêté lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mai dernier, et en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion se déroulera à huis clos afin de permettre aux conseillers municipaux de statuer sur le choix du locataire en toute indépendance.

#### I - Place Monprofit : Convention d'occupation précaire

A la demande du Conseil municipal, et afin de choisir en toute connaissance de cause, M. le Maire explique qu'il a été décidé de convoquer les deux candidats pour l'occupation du local place Monprofit afin qu'ils présentent tour à tour leur projet et répondent aux interrogations des membres de l'Assemblée.

M. le Maire laisse donc la parole aux représentants des deux projets que sont :

- Le projet de la boulangerie La Pamille qui consiste à ouvrir un second point de vente. Ce dernier serait complémentaire au magasin en centre bourg et permettrait, outre un élargissement de la gamme de produits, une ouverture 7 jours sur 7.
- Le projet d'un collectif de producteurs locaux qui consiste à ouvrir un magasin de vente de produits locaux. Ce dernier regrouperait une vingtaine de producteurs locaux situés à 50 km de la Commune.

Les membres de l'assemblée après avoir débattu et pesé les avantages de chaque projet, s'accordent pour voter à bulletins secrets. M. le Maire invite Mme Florence JUBIN à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote, étant par ailleurs partie prenante dans le projet des producteurs locaux.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, décide de louer le local place Monprofit au collectif des producteurs locaux.*

**Date des prochains conseils** : les lundis 17 juin 2019 et 22 juillet 2019.

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Pour extrait certifié conforme, destiné à l'affichage, le 24 mai 2019  
Le Maire,

**Daniel FROGER**